

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 27/006/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 69/06 (AFR 27/001/2006 du 28 mars 2006) et ses mises à jour (AFR 27/002/2006 du 6 avril 2006; AFR 27/003/2006 du 10 avril 2006; AFR 27/005/2006 du 25 avril 2006)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## DÉTENTION AU SECRET

### CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

#### Nouveau sujet de préoccupation : PRISONNIERS D'OPINION

#### GAMBIE

le commandant Sang Pierre Mendy (h)  
le capitaine Muhammed Jah (h)  
le capitaine Bunja Darboe (h)  
le lieutenant Wassa Camara (h)  
Mariam Denton (f), avocate  
Ngorr Secka (h), directeur adjoint par intérim de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements)  
Abdoulie Kujabi (h), ancien directeur de la NIA  
Lamin Fatty (h), reporter pour *The Independent*  
Kemo Balajo (h), ancien responsable de la NIA

#### Nouvelles personnes menacées :

le lieutenant-colonel Vincent Jatta (h), ancien chef d'état-major  
Foday Barry (h), directeur des opérations de la NIA  
Buba Saho (h), responsable de la NIA

---

Londres, le 31 mai 2006

Seize des personnes détenues en raison de la tentative de coup d'État qui aurait eu lieu le 21 mars ont été inculpées de trahison et de complot, infractions passibles de la peine capitale. Elles ont été traduites devant la Haute Cour le 10 mai, mais leur procès a été renvoyé au 26 mai, puis au 2 juin. Huit autres sont détenues sans inculpation, dont certaines au secret, et risquent d'être torturées.

Parmi les personnes à comparaître figuraient quatre hommes mentionnés dans cette *Action urgente* : le capitaine Pierre Mendy, le capitaine Bunja Darboe, le capitaine Muhammed Jah et le lieutenant Wassa Camara ; deux n'auraient toujours pas accès aux services d'un avocat.

Au moins huit autres personnes seraient toujours détenues sans inculpation, dont certaines au secret, soit au siège de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements), soit à la prison Mile Two. Il s'agit du lieutenant-colonel Vincent Jatta, ancien chef d'état-major, de l'avocate Mariam Denton, de Ngorr Secka, ancien directeur adjoint par intérim de la NIA, de Foday Barry, directeur des opérations de la NIA, de Kemo Balajo, ancien responsable de la NIA et de Buba Saho, responsable de la NIA. Il y a fort lieu de craindre que ces personnes ne soient torturées. Abdoulie Kujabi serait toujours hospitalisé, de même que Ngorr Secka.

Les avocats de Mariam Denton sont désormais autorisés à la voir. D'autres avocats n'ont pas obtenu la permission de rencontrer leurs clients, ou de s'entretenir avec eux en privé. Amnesty International considère Mariam Denton comme une prisonnière d'opinion, car elle n'a fait qu'exercer son activité professionnelle légitime d'avocate.

Le 14 mai, le reporter Lamin Fatty a été inculpé de publication de fausses informations, bien que son journal ait publié des excuses ainsi qu'un *erratum* concernant l'article à l'origine de son inculpation. Il n'a pas encore comparu. Dans l'article apparemment en cause, Lamin Fatty suggérerait qu'un haut responsable figurait parmi les personnes arrêtées à la suite de la tentative présumée de coup d'État en mars. Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion car il n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression.

Le journal *The Independent* n'a pas encore été autorisé à reprendre ses activités.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- demandez aux autorités de libérer Lamin Fatty et Mariam Denton immédiatement et sans condition, car il s'agit de prisonniers d'opinion ;
- dites-vous préoccupé par le fait qu'au moins huit personnes sont toujours détenues sans inculpation, voire au secret pour certaines, en raison de leur implication présumée dans une tentative de coup d'État ;
- exhortez les autorités à diligenter des investigations indépendantes et impartiales sur toutes les informations faisant état de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- priez-les de faire le nécessaire pour que tous ces détenus puissent régulièrement être en contact avec leurs proches, consulter un avocat et bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- demandez-leur de libérer immédiatement les personnes détenues sans inculpation, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- si ces personnes sont inculpées, demandez des précisions concernant les charges retenues contre elles et la date de leur procès ;
- appelez les autorités à veiller à ce que toutes les personnes inculpées d'infractions passibles de la peine capitale bénéficient d'une assistance juridique adéquate à tous les stades de la procédure.

**APPELS À :**

Président et ministre de la Défense :

Captain (retd.) Alhaji Yahya A. J. J. Jammeh  
Office of the President  
State House, Banjul  
République de Gambie

**Fax :** + 220 4227 034

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Ministre de l'Intérieur :

M. Baboucarr Jatta  
Ministry of Interior  
71 Dobson Street, Banjul  
Gambie

**Fax :** +220 420 1320

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général et secrétaire d'État à la Justice :

M. Sheikh Tijan Hydar  
Department of State for Justice and Attorney General's Chambers  
Marina Parade  
Banjul  
République de Gambie

**Fax :** + 220 4225 352

**Formule d'appel :** *Dear Secretary of State, / Monsieur le Secrétaire d'État,*

**COPIES aux représentants diplomatiques de la Gambie dans votre pays.**

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 12 JUILLET 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*